

légèrement différente. Peut-être est-ce vrai au point qu'une d'entre elles ne doit pas disparaître dans l'autre. Je n'avais pas encore parlé de cet aspect de la question avant aujourd'hui et c'est peut-être le problème que pose la réorganisation.

On demande au ministre d'emmener avec lui son portefeuille des pêches au nouveau ministère. Il se trouve que le ministre a bien des spécialistes dans son ministère qui se sont occupés de près ou de loin de la lutte contre la pollution; aussi, c'est l'endroit logique où créer un ministère de l'Environnement. Aucun ministère, autre que celui des Pêches, ne dispose d'autant d'experts pour constituer un ministère de l'Environnement. Je dis cela, mais dans un an d'ici, ou deux ou trois ans, quelle sorte d'attitude cybernétique empruntera-t-on pour former des ministères? Il m'est absolument impossible de me l'imaginer. Lorsque des processus illogiques sont à l'œuvre, la Chambre des communes se doit d'y accorder une attention toute spéciale. Il est illogique, et d'autres sont d'accord avec moi pour le dire, de confier à un individu d'une part, l'exploitation de ressources naturelles renouvelables, soit le poisson, quand d'autre part, on prétend que les ressources en eau du pays doivent être traitées de telle ou telle façon, ou encore, que nous faisons la guerre à la pollution. L'esprit doit lutter pour accepter ce qui me semble à moi des devoirs et des responsabilités contradictoires. C'est pourquoi nous ne présentons nulle excuse, tout en faisant de notre mieux pour inclure l'environnement et les pêcheries dans cette mesure, car nous reconnaissons qu'il y a en substance deux ministères intéressés ici; ensuite, au moment opportun, nous l'espérons, nous tâcherons d'accomplir beaucoup plus.

• (5.50 p.m.)

**M. McGrath:** Certaines des préoccupations que nous avons exprimées semblent bien fondées. Je renvoie les membres du comité à ce qui est censé être les prévisions budgétaires de 1971-1972 du ministère des Pêches et des Forêts dans le nouveau Livre bleu déposé aujourd'hui au chapitre «environnement». Il semble que le procédé de détérioration soit déjà amorcé. Il nous est difficile au premier coup d'œil de dire exactement quelle place tiendra le ministère des Pêches et des Forêts dans les projets du gouvernement au cours de la prochaine année financière.

La raison est que les responsabilités primordiales du ministre dans son nouveau ministère de l'Environnement porteront sur la pollution et d'autres questions connexes — l'eau potable, l'administration de la loi sur les ressources en eau du Canada, l'établissement de commissions pour la gestion des ressources hydrauliques et ainsi de suite. Toutes ces activités constitueront la tâche primordiale du ministre qui, si cette loi est adoptée, deviendra le ministre de l'Environnement. Tel est l'objet du présent débat et de mon amendement.

Nous ne demandons pas au gouvernement de modifier la loi en aucune façon. Au contraire, nous appuyons son initiative. Nous appuyons la création d'un ministère

chargé de protéger l'environnement. Nous répétons que le ministre des Pêches est le choix logique, parce que les connaissances techniques voulues existent au sein de son ministère en vertu des dispositions de la loi sur les pêcheries. Nous voulons simplement nous assurer que nos craintes concernant la dépréciation des pêches ne seront pas confirmées par suite de l'établissement du nouveau ministère. Nous prenons une assurance en incluant le terme «pêches» dans le nom du ministère. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi le gouvernement rejette l'amendement. Il ne change rien mais il nous garantit que le gouvernement a des intentions honorables en ce qui concerne le ministère des Pêches. Parmi les nombreuses chansons de folklore de Terre-Neuve, il y en a une qui s'intitule «I'se the boy that builds the boat». Le ministre la connaît sûrement. En voici le premier couplet:

I'se the boy that builds the boat  
I'se the boy that sails her  
I'se the boy that catches the fish  
And brings them home to Lisa

Je m'inquiète pour cette pauvre Lisa. J'ai peur qu'il n'y ait plus de poisson pour Lisa, ni de pêcheur pour attraper le poisson. Le ministre sait que la conservation est un sujet qui nous préoccupe. Mon honorable ami de Gander-Twilligate en a parlé bien souvent avec franchise et honnêteté. L'épuisement de nos réserves de poisson et l'exploitation excessive de nos pêches nous alarment. De façon pressante, nous avons signalé la nécessité de passer un accord raisonnable, afin de stabiliser le volume des prises, avec les pays qui pêchent le long de notre littoral. Mais nous craignons qu'avec la création de ce nouveau ministère de l'Environnement, le pêcheur qui travaille au large de St. Mary, du bec de Cap Saint-Georges ou de la côte ouest du Canada, soit perdu dans la mêlée—personne ne s'occupera de lui ou ne s'intéressera particulièrement à ses problèmes, même si d'après notre constitution, le Parlement a une responsabilité spéciale en matière d'administration des pêches. Ce n'est pas là une responsabilité provinciale. L'autorité que le gouvernement fédéral et le Parlement ont donnée aux provinces est déléguée. En réalité, ce secteur relève exclusivement du gouvernement et du Parlement du Canada et voilà pourquoi nous avons présenté notre amendement.

Puis-je déclarer qu'il est 6 heures, monsieur le président?

(Rapport est fait de l'état de la question.)

\* \* \*

#### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. McCutcheon:** Puis-je demander au leader de la Chambre quelles gâteries l'on nous servira demain?

**M. MacEachen:** Nous changerons de menu. Nous allons interrompre l'obstruction systématique et permettre aux députés d'en face de se reposer un peu. Demain, nous mettrons en délibération le bill concernant les affaires